

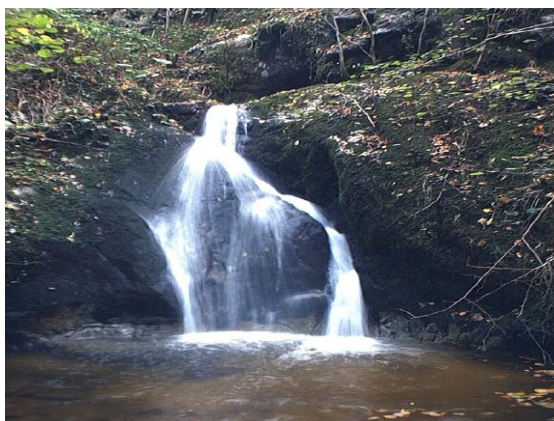


SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX
Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

CONTRAT RIVIERE – NATURA 2000 LIGNON DU FOREZ

Loire en Rhône-Alpes (42)



Avril 2011
Document de consultation

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

PARTIE 1 – PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ

1.1 – Cadre géographique

Le bassin versant du Lignon du Forez est situé dans le département de la Loire en rive gauche du fleuve du même nom. Il est le principal affluent du fleuve Loire sur le département avec un module 8.33 m³/s, une superficie de 740 km² à forte amplitude altitudinale (1634 m à 329 à sa confluence) et un réseau hydrographique dense de 562 km de cours d'eau cartographiés dont ses deux principaux affluents : l'Anzon et le Vizézy. Le contrat Rivière – Natura 2000 porte sur l'ensemble du bassin versant.

1.2 - Historique de la démarche

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) créé en mai 1999 couvre l'intégralité du territoire soit 55 communes. Le SYMILAV a porté un contrat de rivière sur la période 2001-2006 prorogé par un avenant de 2 années (2007-2008).

L'étude bilan menée en 2007 a fait ressortir la nécessité de poursuivre les efforts entrepris tout en prenant en considération les nouveaux enjeux.

Le 2^{ème} dossier sommaire de candidature présenté en 2008 a reçu un avis favorable.

1.3 – Caractéristiques générales du bassin versant

Le climat de cette région est de type continental. Il existe une forte dichotomie ouest-est entre les monts du Forez cristallins aux précipitations abondantes (jusqu'à 1300 mm/an) et la plaine sédimentaire du Forez aux faibles précipitations (jusqu'à 600 mm/an).

Les cours d'eau du bassin versant du Lignon sont soumis à un régime pluvial à influence nivale :

L'ensemble du bassin versant possède de faibles aquifères rendant l'hydrologie fortement dépendante des précipitations.

En 2010, la population globale du bassin versant est de 47 640 habitants avec une forte concentration sur la plaine où se concentrent les activités économiques et plus particulièrement sur le montbrisonnais (21 718 habitants sur 4 communes).

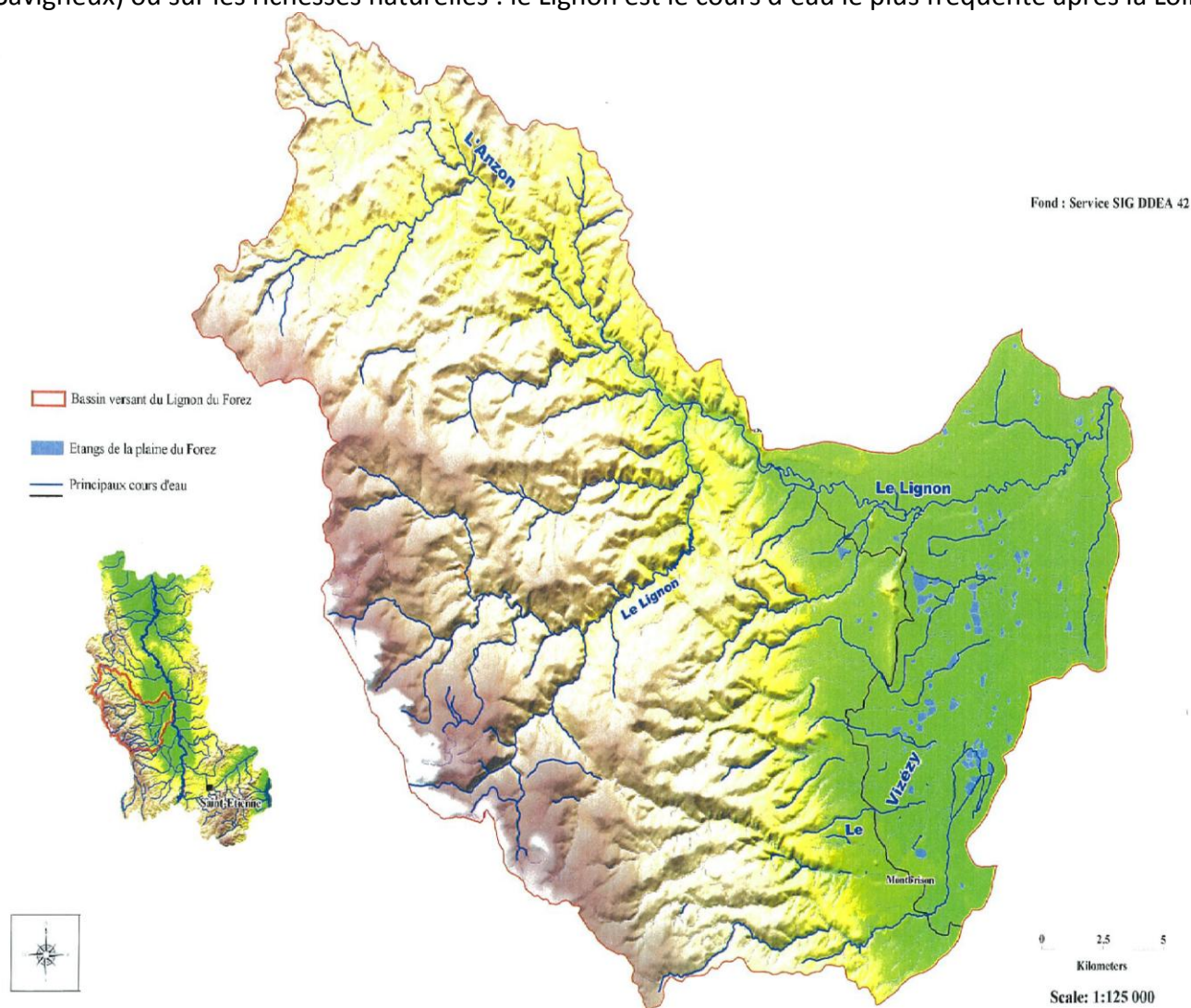
L'agriculture omniprésente dans le paysage...

Les exploitations professionnels déclarants à la PAC sont au nombre de 743 en 2008. 62% des agriculteurs sont situés sur les monts et le piémont avec une prédominance polyculture-élevage (bovins lait) alors que les 46% des agriculteurs de la plaine sont orientés sur des systèmes en bovins viande. Le bassin de Noirétable et le plateau de Les Salles constituent une exception de part la mixité allaitant/laitier et par une présence relativement importante d'ateliers hors-sol.

La Surface Agricole Utile (SAU) est de 37 162 ha avec une répartition homogène entre monts et plaine. Du fait de l'orientation sur la polyculture élevage, les surfaces fourragères occupent 92 % de la SAU des monts et 66% de la SAU de la plaine. Cette baisse des surfaces fourragères en plaine s'explique par les activités culturales (culture de vente et céréales d'alimentation du bétail) rendues possibles par l'irrigation à partir tout particulièrement du canal du Forez. Le cheptel représente 42 400 bovins, 13 200 porcs, 220 000 volailles et 10 000 ovins et caprins. La viticulture occupent les coteaux foréziens entre Champdieu et Boën, et fait l'objet d'un classement au titre des paysages.

La sylviculture représente 25 000 ha essentiellement en tête de bassin versant avec une prédominance de conifères et quelques 46 ha de peupliers sur les lits majeurs de plaine (vallée de l'Anzon et du Lignon).

La pisciculture représente une activité ancienne sur la plaine liée la présence d'un grand nombre d'étangs sur la plaine dont l'alimentation repose sur des prises sur cours d'eau et sur le canal du Forez. Le tourisme et les loisirs sont basés sur des équipements tels (station de ski de Chalmazel, golf de Savigneux) ou sur les richesses naturelles : le Lignon est le cours d'eau le plus fréquenté après la Loire.



PARTIE 2 – ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ

2.2 – Qualité des eaux superficielles

2.2.1 – Qualité physico chimique des eaux superficielles

Si la majorité des cours d'eau du bassin versant sont relativement préservés, l'incidence des rejets domestiques et des pollutions diffuses demeure visible et entraîne un enrichissement progressif des eaux pouvant altérer les classes d'eau. Les affluents de plaine sont plus marqués du fait d'une urbanisation et d'une activité agricole plus intenses.

Les têtes de bassin versant recèlent des cours d'eau de très bonne qualité.

2.2.2 – Qualité des eaux superficielles pour les pesticides

Au niveau de la clé de bassin, la qualité observée depuis 2002 par rapport aux produits phytosanitaires est bonne à moyenne avec une contribution importante du bassin du Vizézy. Trois territoires sensibles à la

contamination par les produits phytosanitaires avec, par ordre d'importance : la plaine du Forez, le haut Anzon et le piémont des monts du Forez.

2.2.3 – Qualité biologique des milieux aquatiques superficiels

Une très bonne qualité stabilisée des peuplements invertébrés sur les têtes de bassin mais une situation plus contrastée sur la plaine avec une très bonne qualité sur le Lignon mais fragilisée et une qualité moyenne sur le Vizézy et le Moingt.

Peuplements piscicoles : sur le Lignon, le peuplement est de bonne qualité tout au long de son cours. L'Anzon et le Vizézy possèdent une bonne qualité sur l'amont avec une dégradation de l'Indice Poisson Rivière vers l'aval.

2.3 - Principales pressions polluantes

2.3.1 – Pressions polluantes domestiques

2.3.1.1 – Pressions polluantes par l'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne 80 % de la population du bassin versant et compte environ 400 km de réseaux dont 44 % de réseaux séparatifs et 56 % de réseaux unitaires. Le parc de stations de traitements des eaux usées est de 85 stations représentant une capacité totale de 61 500 équivalents habitants.

Les zones de pression sont les suivantes :

- Forts à très forts sur le bassin versant du Vizézy et de l'Anzon amont (y compris certains de leurs affluents),
- Forts ponctuellement sur le Lignon médian et en début de plaine,
- Plus faibles sur le Lignon de plaine et sur l'amont de son bassin versant.

2.3.1.2 – Pressions polluantes par l'assainissement non collectif

Le bassin versant compte environ 3 800 assainissements non collectifs pour 20% de la population. Environ 80% des dispositifs sont non conformes et environ 9% constituent des points noirs en zone à risque essentiellement situés sur les monts et le Lignon de plaine.

2.3.2 – Pressions polluantes agricoles

L'Anzon et ses affluents : le bassin versant de l'Anzon est soumis à une pression agricole effective qui dénote d'une certaine intensification des pratiques et de la présence de plusieurs ICPE.

Le Lignon et ses affluents : le Lignon amont demeure relativement préservé malgré un impact agricole potentiel notamment au regard du bilan des PMPOA.

Le Vizézy et ses affluents : l'ensemble du bassin est soumis à une pression agricole notable amplifiée par la configuration sur le piémont (pente et terrain drainants) et par la structuration du territoire dans la plaine (irrigation par le canal du Forez et drainage)

Trois zones prioritaires, en terme de cumul des pressions polluantes d'origines agricoles, se dégagent avec par ordre d'importance :

- 1 - La plaine du Forez**
- 2 - Le haut Anzon**
- 3 - Le piémont des monts du Forez**

2.3.3 – Pressions polluantes industrielles

La pression polluante d'origine industrielle est considérée comme faible pour les 15 établissements redevables à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

2.4 – Qualité physique des cours d'eau et hydraulique

2.4.1 – Morphologie et hydrologie des cours d'eau

2.4.1.1 – Hydrologie du bassin versant du Lignon du Forez

La reconstitution des débits caractéristiques des principaux cours d'eau a identifié la tendance de l'hydrologie naturelle des cours d'eau comme largement corrélée à l'altitude moyenne de leur bassin versant. Elles sont : **favorables voire très favorables** sur les bassins versants de l'Anzon amont, du Lignon et du Vizézy amont, **plus défavorables** pour les cours d'eau de piémont et de plaine.

2.4.1.2 – Morphologie et géodynamique des cours d'eau

Globalement, les problématiques et enjeux en termes de transport solide et de morphodynamique concernent :

Secteur	Dynamique latérale	Transport solide
Monts du Forez	Faible	Faible
Plaine et piémont	Faible à moyenne	Faible à moyen
Lignon médian et Anzon médian	Moyenne	Moyen avec blocages localisés
Lignon de plaine	Forte	Forte

2.4.2 – Crues et inondations

Les principaux sites sensibles aux inondations se situent dans les zones urbaines denses du piémont.

2.5 – Equilibre quantitatif de la ressource en eau

A l'échelle des 35 entités cohérentes du bassin versant, un bilan ressources –usages a été réalisé en année moyenne, sur 4 à 5 mois consécutifs d'étiage et sur le mois le plus pénalisant en année moyenne, en année sèche et en année très sèche :

Le bassin versant est globalement excédentaire en année moyenne mais certaines entités passent en déficitaire durant le mois le plus sec dans la plaine, phénomène en partie compensé par les importations d'eau pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

En étiage d'année sèche, la compensation par les importations limite le passage en déficitaire sur la majorité des entités, sauf pour le mois le plus sec qui voit la quasi-totalité des entités de la plaine (hormis le Lignon de plaine) et du bassin du Vizézy (hormis la Trézaillette) passer en déficitaire.

En étiage d'année très sèche, le bilan est identique au mois le plus sec d'année sèche mais le bassin versant passe globalement en déficitaire pour le mois le plus pénalisant.

2.6 – Etat des milieux aquatiques et des paysages

2.6.1 – Etat des milieux aquatiques

2.6.1.1 – Les zones humides

Dans le cadre de l'inventaire et du fait de l'étendue importante du bassin versant, **les zones humides** répertoriées concernent les abords des cours d'eau. Au total, **782 zones humides** sont identifiées à ce jour sur le bassin versant du Lignon (hors Hautes Chaumes déjà couverte par un autre site Natura 2000).

74% des zones humides sont sur les petits cours d'eau d'altitude et de piémont et seule la plaine alluviale du Lignon recèle un nombre significatif de zones humides.

476 zones humides ont été analysées sur l'entrée patrimoniale et 451 sur l'entrée fonctionnalité.

69 % des zones humides sont des prairies humides eutrophes, 7% des effectifs sont des mégaphorbiaies à Reine des prés reconnues d'intérêt communautaire et 9 % sont des aulnaies frênaies, reconnues d'intérêt communautaire mais aussi d'intérêt prioritaire.

2.6.1.2 – La ripisylve

A l'échelle du bassin versant, la ripisylve est majoritairement continue : 620 km, soit 59 % du linéaire total avec une prédominance sur la plaine et le piémont puis une raréfaction en altitude. Quelques secteurs anthropisés du piémont et de la plaine sont dépourvus de ripisylve.

Tous types de cours d'eau confondus, la majorité du linéaire de ripisylve (71 % sur le bassin versant) n'excède pas 5 mètres de largeur suivant le même gradient amont aval. La valorisation des terrains conditionne de faibles largeurs sur certains secteurs de plaine et de piémont.

La ripisylve est majoritairement jugée en bon état d'un point de vue structurel quel que soit le type de cours d'eau (97 % du linéaire occupé par de la ripisylve sur le bassin versant).

2.6.1.3 – Les habitats naturels et habitats remarquables

45 habitats naturels ou anthropiques ont été identifiés et cartographiés sur les 730 ha des secteurs surfaciques du Lignon et du Vizézy dans la plaine du Forez avec 45 habitats différents sur le Lignon et 28 habitats sur le Vizézy de plaine.

9 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, sont présents. Ils occupent une surface totale de 484,4 ha, soit 66,4 % du site Natura 2000, auxquels s'ajoute un linéaire de 520 km de ripisylve (réparti sur les deux berges, hors secteurs surfaciques du Lignon et du Vizézy dans la plaine du Forez). On compte 5 habitats humides, 2 habitats agro-pastoraux et 2 habitats forestiers.

2.6.1.4 – Les espèces remarquables

Les espèces végétales remarquables

La Marsilée à quatre feuilles [*Marsilea quadrifolia*] est la seule espèce végétale d'intérêt communautaire.

Deux autres espèces végétales remarquables protégées au niveau national ou régional ont pu être observées (Ludwigie des marais et Grande Utrriculaire).

Les espèces animales remarquables

13 espèces animales terrestres inscrites à l'annexe II de la Directive européenne Habitats sont présentes sur la zone d'étude : 8 mammifères (dont 6 espèces avérées de Chauves-souris), 1 amphibien et 4 insectes (papillons, coléoptères et odonates). Seule l'Ecaille chinée est une espèce prioritaire.

5 autres espèces animales d'intérêt communautaire (1 amphibien et 4 insectes) sont aussi potentiellement présentes sur le site.

2.6.2 – Les espèces piscicoles

L'intérêt piscicole du bassin du Lignon résulte d'un contexte salmonicole largement étendu et en état de conservation satisfaisant. Le caractère natif de **la population d'ombre commun confère également un fort intérêt patrimonial au Lignon de plaine**. Cependant, les potentialités piscicoles des petits cours d'eau de plaine sont perturbées.

2.6.3 – Etat des perturbations et altérations des milieux aquatiques

2.6.3.1 – Sur le lit mineur

Incision du lit

Les principaux phénomènes d'incision et enfoncement du lit ont été observés sur le Vizézy et le Moingt dans la plaine. L'incision du lit a également pu être observée de manière plus ponctuelle sur certains petits cours d'eau de piémont.

Colmatage

Le colmatage des fonds est globalement nul à très faible, à l'exception des cours d'eau de plaine (hormis le Lignon).

Ouvrages hydrauliques

Sur l'ensemble du linéaire prospecté, 766 ouvrages hydrauliques ont été recensés pour 130 ouvrages impactant le fonctionnement des milieux aquatiques dont 123 pour la seule continuité piscicole. 3 barrages sont particulièrement impactant pour le transport solide et la migration piscicole. 58 ouvrages sont pourvus de dérivations d'eau (appelées biefs) posant la problématique de répartition en période de crise.

Embâcles

155 embâcles notables dans le lit des cours d'eau ont été recensés. La moitié d'entre eux ne présentent aucun intérêt ni contrainte. Un tiers sont jugés problématiques sur l'enjeu hydraulique.

2.6.3.2 – Sur les berges

Erosions de berges : la plupart des érosions répertoriées s'étend sur des linéaires réduits et représente à priori peu d'enjeux hydrauliques ou économiques.

Aménagements des berges : la proportion des berges aménagées reste faible à l'échelle du bassin versant.

2.6.3.3 – Sur la ripisylve

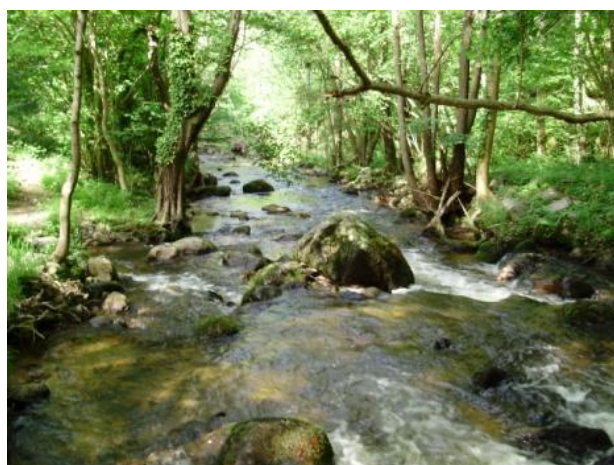
La présence et la prolifération d'espèces exotiques entraîne une dégradation de la ripisylve.

Toutes prospections confondues, huit espèces exotiques ont été recensées sur le bassin versant dont les plus impactantes sont la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya.

2.6.3.4 – Sur le lit majeur et annexes hydrauliques

Lit majeur : les perturbations du lit majeur (remblais, endiguement, plantations, etc.) sont relativement réduites à l'échelle du bassin versant du Lignon.

Zones humides : aucun signe d'altération n'a été observé sur 2/3 des zones humides inventoriées. Les causes de dégradation concernent essentiellement le surpiétinement et le drainage.



PARTIE 3 – BILAN DU PREMIER CONTRAT DE RIVIERE, ENJEUX, OBJECTIFS DU CONTRAT RIVIERE NATURA 2000

3.1- Bilan du premier contrat de rivière

Le contrat de rivière du Lignon, signé en décembre 2000, s'est achevé en décembre 2007 à l'issue de 7 années de travaux.

Un bilan globalement positif

- Plus de 70% des actions prévues ont été engagées. Ce qui est un bon résultat étant donné le caractère très « copieux » du contrat et les aléas climatiques survenus sur la période.
- Un plus fort taux de réalisation pour le volet A : assainissement et le volet C : animation suivi
- Une réalisation moins importante pour les volets B1 : paysages riverains et B3 : inondations
- 90% des financements inscrits ont été mis en œuvre

Un effet très positif du contrat de rivière : la forte avancée de l'assainissement

L'assainissement des collectivités était déficitaire au départ. 55 millions d'euros d'études et de travaux d'assainissement ont été engagés sur le bassin versant.

Un bilan plus mitigé pour l'opération groupée de mise aux normes des bâtiments d'élevage

Sur la période, au total 139 exploitations d'élevage se sont mises aux normes : 70 dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, PMPOA II, représentant 4821 UGB et 69 grâce à l'opération groupée (3390 UGB).

Résultat : la qualité des eaux est en voie d'amélioration...

... cependant tout n'est pas résolu et des efforts restent à faire :

La mise en valeur des paysages riverains : un volet peu exploité mais un effet très positif d'appropriation par les habitants et les usagers sur les actions réalisées.

Restauration et entretien des rivières : le rôle clé du syndicat mais un retard dans la mise en œuvre des moyens.

Lutte contre les inondations : une avancée à conforter.

Animation, promotion et suivi du contrat : une équipe aux compétences reconnues et une structure porteuse, le SYMILAV, légitimée. Une appropriation par les élus à renforcer à l'avenir.

Des actions de sensibilisation et d'information aux impacts difficiles à apprécier mais une exemplarité dans le travail de sensibilisation auprès des scolaires

3.2 – Outils de planification, objectifs règlementaires et autres démarches d'aménagement du territoire

3.2.1 - Au niveau européen : la directive cadre sur l'eau et la directive habitats

La Directive Cadre sur l'Eau

Le bassin versant comprend 12 masses d'eau.

La synthèse suivante de l'état de ces masses d'eau au sens des critères de la DCE prend en compte les paramètres suivants : le nom et le code de la masse d'eau / l'objectif en terme de délais pour l'atteinte du bon état pour le bon état écologique et le bon état chimique / les paramètres déclassants / les paramètres induisant un risque ou un doute pour la satisfaction de l'atteinte du bon état écologique : colonnes caractérisation / l'état actuel des masses d'eau (vert : bon état écologique, jaune : état écologique moyen) et l'indice de confiance de l'évaluation de cet état au regard des données disponibles (faible, moyen, élevé).

Nom	Masse d'eau	Objectif Bon état		Paramètres déclassant				Caractérisation					Etat écologique (indice de confiance)
		Ecologique	Chimique	Hydrocarbures	Morphologie	Macropolluants	Hydrologie	Risque / Doute					
								Pesticides	Micropolluant	Macropolluants	Morphologie	Hydrologie	
Lignon amont	FRGR0170	2015	2015										faible
Lignon plaine	FRGR0171	2015	2027										élevé
Vizézy amont	FRGR1022	2015	2027										élevé
Vizézy plaine	FRGR0172	2027	2027										faible
Anzon	FRGR0174	2015	2015										moyen
Curtieux	FRGR1014	2021	2027										faible
Ruillat	FRGR1045	2021	2027										faible
Moingt	FRGR1058	2021	2027										faible
Pralong	FRGR1107	2021	2015										faible
Alliot	FRGR1179	2015	2015										faible
Félines	FRGR1188	2021	2015										faible
Drugent	FRGR1222	2021	2015										faible

La directive habitat

Les classements Natura 2000 sur le bassin versant comprennent pour tout ou partie 3 périmètres Natura 2000 :

- La ZSC pour les tourbières des parties sommitales et hautes chaumes du forez dont l'opérateur est la communauté d'agglomération Loire Forez
- **La ZSC du Lignon, Anzon Vizézy et affluents dont l'opérateur est le SYMILAV**
- La Zone de Protection Spécifique sur la directive « oiseaux » de la plaine du Forez dont l'opérateur est le Conseil Général de la Loire.

A noter également la mitoyenneté avec la ZSC du Fleuve Loire.

3.2.2 - Au niveau national : la loi sur l'eau, le Grenelle de l'environnement et la loi d'habilitation n°2001-1

La loi sur l'eau : dès 1992, l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau montre la complexité de cette problématique et la volonté de la prendre en compte dans sa globalité par un regard sur les milieux aquatiques. En avril 2004, une loi est votée pour décliner la DCE en droit français. Elle établit le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Fin 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) est votée. Elle appuie sur l'importance des SDAGE et des SAGE pour atteindre les objectifs de la DCE.

Le Grenelle de l'environnement a notamment conduit à une réévaluation des objectifs d'atteinte du bon état écologique.

La loi d'habilitation n°2001-1 a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

3.2.3 – Au niveau du bassin Loire Bretagne : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin Loire Bretagne a été approuvé en 1996. Il a été révisé pour être en accord avec la DCE. Le projet de nouveau SDAGE a été validé

en comité de bassin le 30 novembre 2007. Il est opérationnel depuis 2009 à l'issue d'une consultation du public. Il a été réactualisé en 2010 pour tenir compte des orientations du Grenelle de l'environnement. Il comporte un plan de gestion, les objectifs et les programmes de mesures, les actions réglementaires et financières nécessaires. Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en fait partie intégrante.

3.2.4 – Au niveau local : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes

Le SAGE Loire en Rhône Alpes est en cours d'élaboration.

Pour gérer ses enjeux, **le SAGE Loire en Rhône Alpes s'est doté d'une stratégie basée sur la recherche de la fonctionnalité maximale des milieux** : elle repose sur une vision écosystémique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui considère en premier lieu la fonctionnalité des milieux (permettant la qualité écologique et la satisfaction des usages). Cette stratégie est destinée à évoluer vers une stratégie où l'eau revendique sa part dans les orientations de développement.

3.2.5 – Autres procédures locales

Le bassin versant est scindé en deux schémas de cohérence territoriale :

* le SCOT Loire sud, achevé

* le SCOT Loire centre en cours d'élaboration

Le bassin versant est par contre intégralement compris dans le territoire des pays du Forez animé par le Syndicat Mixte des Pays du Forez qui fait l'objet d'une double contractualisation : Pays d'Art et d'Histoire et Contrat de développement durable en Rhône-Alpes

3.3 – Une évolution des enjeux sur le bassin versant de 2000 à 2008 ayant conduit à l'élaboration d'une démarche innovante : le Contrat Rivière Natura 2000

Entre 2000 et 2008, le poids pris par chacune des thématiques d'une gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant du Lignon, en termes d'enjeux, a fortement évolué. Ceci est dû essentiellement à l'évolution de la prise de conscience comme par exemple pour la ressource en eau mais essentiellement par la tendance de la simple appréhension de la fonctionnalité des milieux aquatiques vers l'appréhension de la fonctionnalité **et** de l'écologie des milieux aquatiques. Cette évolution est entrée en parfaite synergie avec l'évolution réglementaire européenne concrétisée par la directive cadre sur l'eau et la directive « habitats, habitats d'espèces et espèces ».

Dès lors, ces deux directives ont représenté les principaux enjeux transversaux qui ont largement conditionné la définition des objectifs stratégiques de la nouvelle procédure... **mais quelle procédure ?**

Les élus du SYMILAV ont souhaité procéder tout d'abord à une harmonisation des instances du comité de rivière et du comité de pilotage Natura 2000 début 2009 pour aboutir à une instance unique de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant : le comité de pilotage Rivière-Natura 2000.

Puis, les élus ont souhaité réaliser la fusion des procédures contractuelles représentées par le document d'objectifs et le contrat de rivière pour définir un contrat unique : **le Contrat Rivière-Natura 2000**.

La complémentarité des deux approches a ainsi pu être pleinement appréciée :

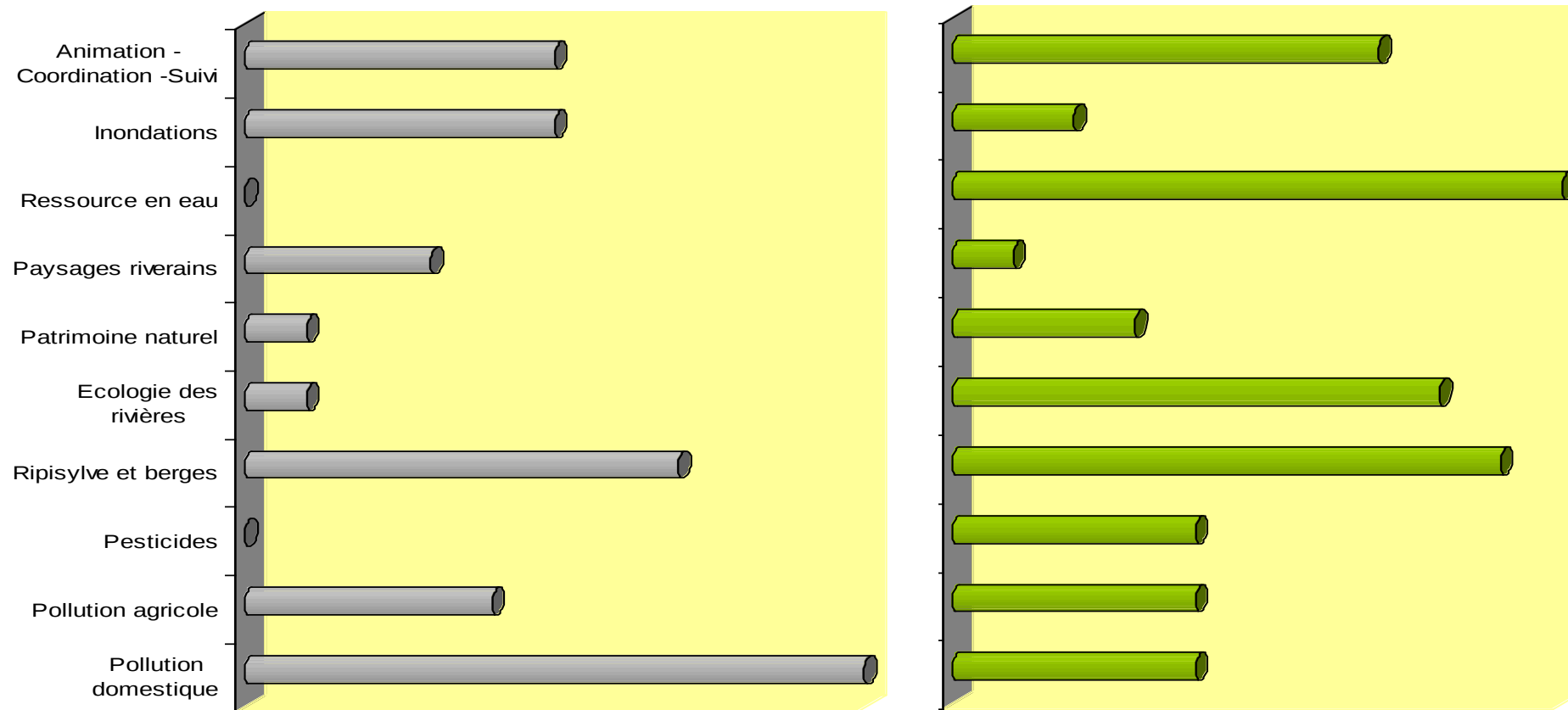
- appréhension des problématiques et pressions sur la fonctionnalité des milieux causant une altération des habitats, habitats d'espèces et espèces ne pouvant être pris en compte dans la seule approche Natura 2000 (restauration de libre circulation piscicole, gestion du transport solide...) ;
- appréhension de la biodiversité ne pouvant être prise en compte dans la seule approche Contrat de rivière (inventaire et suivis d'espèces, protection d'habitats remarquables, engagement des propriétaires dans la charte Natura 2000...).

Cette démarche, innovante car jamais mise en œuvre auparavant, a l'intérêt supplémentaire d'être transférable et reproductible sur d'autres territoires.

L'évolution des enjeux du bassin versant du Lignon entre 2000 et 2008 **Illustrations de l'évolution de la part prise par chacune des thématiques de la gestion intégrée de l'eau**

■ affichés en 2000

■ identifiés en 2008



PARTIE 4 – Traduction des enjeux en objectifs stratégiques, en études, en objectifs opérationnels et en programmes d’actions

Diagnostic : un enrichissement progressif des eaux en polluants de l’amont vers l’aval pouvant altérer les classes d’eau et des cours d’eau de plaine dégradés. Une présence avérée de pollution par les produits phytosanitaires. Des pressions polluantes domestiques et agricoles identifiées.

Enjeu : Atteindre et conserver le bon état écologique pour la qualité des eaux superficielles

Objectif stratégique : Poursuivre l’amélioration de la qualité des eaux pour atteindre le bon état écologique des masses d’eau

Etudes :

- L’étude qualité des eaux en 2008 (CESAME).
- Le diagnostic agricole du bassin versant en 2008 (Joseph THIOLLIER, en interne).
- l’étude de gestion des assainissements à l’échelle du bassin versant en 2009-2010 (CESAME).
- l’étude de caractérisation de la pollution par les produits phytosanitaires et de lutte contre les pollutions phytosanitaires en 2009 (ENVILYS)
- l’étude de définition du programme de lutte contre les pollutions diffuses en 2010 (Mathieu RONZE, en interne)

Objectif opérationnel : Lutter contre les pollutions domestiques - Volet A1

Programme d’action : Actions sur études, réseaux et ouvrages de traitement des eaux usées réparties en trois priorités en fonction de leur incidence sur la qualité des eaux :

- priorité 1 : 35 actions indispensables pour 11 322 000 €
- priorité 2 : 38 actions importantes pour 5 859 000 €
- priorité 3 : 24 actions complémentaires pour 6 067 000 €

Objectif opérationnel : Lutter contre les pollutions diffuses – Volet A2

Programmes d’action : Actions répondant à deux sous objectifs opérationnels :

- **améliorer les pratiques** par l’intermédiaire des mesures agro environnementales (A2 121 à 125), de l’établissement de plans de désherbages communaux (A2 131) ou d’une communication adaptée (A2 133, 211 et 212). Le total des engagements s’élève à 4 633 400 €.
- **améliorer les équipements** : achat de pulvérisateurs (action A2 111), de matériel de travail mécanique du sol en alternative à l’utilisation des produits phytosanitaires (A2 126), création d’aires de lavages sécurisées (A2 112) et l’accroissement de la capacité de stockage des effluents d’élevage (A2 113) pour la profession agricole, ou encore acquisition de matériels alternatifs pour les collectivités (A2 132). Le total des engagements s’élève à 3 796 560 €.

Diagnostic : le bassin versant globalement déficitaire pour la satisfaction des usages durant le mois le plus sec en année très sèche.

Enjeu : Assurer le bon état écologique sur le plan quantitatif, y compris en période de crise.

Objectif stratégique : Elaborer un schéma de gestion quantitative de la ressource en eau en étroite coordination avec le SAGE Loire en Rhône

Etude :

- Etude sur la gestion de la ressource quantitative sur le bassin versant du Lignon du Forez en 2010 (CESAME)

Objectifs opérationnels : Initier des orientations de gestion quantitative – Volet A3

Programme d’action : il ne s’agit pas d’un programme d’actions, mais d’axes forts que le Syndicat affichera dans le futur contrat, avec à sa charge, une communication adaptée pour s’assurer d’une prise en compte optimale des orientations retenues.

Ces stratégies sont définies pour répondre à **6 grands sous objectifs** :

- [Préserver la ressource quantitative, et donc les débits naturels des cours d'eau](#) (action A3 1à10)
- [Préserver la qualité et les potentialités des milieux aquatiques](#) (A3 1à10)
- [Optimiser les prélèvements sur la ressource en eau, économiser l'eau](#) (A3 3)
- [Satisfaire les besoins actuels et futurs](#) (A3 4, 5, 8 et 9)
- [Sécuriser les usages](#) (A3 4, 5 et 9)
- [Adapter les besoins à la ressource](#) (A3 8 et 9)

En outre l'estimation d'une quinzaine de DMB (Débit Minimum Biologique) sous les entités sous tension permettra une meilleure prise en compte des besoins des milieux naturels (engagement de 25 000€).

Diagnostic : un bassin versant emblématique de part la richesse de son patrimoine naturel mais des altérations notables (franchissement piscicole, incision du Vizézy...) même si très souvent localisées (absence de ripisylve, incisions localisées...). Un besoin de gestion de ripisylve globalisé. La nécessité d'une prise en considération des zones humides dont un tiers connaît des dégradations. L'acquisition de connaissances sur certaines espèces prioritaires.

Enjeu : [Gérer la qualité physique et biologique des cours d'eau pour l'atteinte du bon état écologique](#)

Objectif stratégique : [Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et gérer les habitats, habitats d'espèces et espèces.](#)

Etudes :

- Le diagnostic des milieux aquatiques et vulnérabilités en 2008 (CESAME)
- L'étude éco géomorphologique, étude pluridisciplinaire alliant l'appréhension des problématiques de fonctionnalité des milieux et l'appréhension de la biodiversité de ces mêmes milieux, en 2009 (CESAME)

Objectifs opérationnels : [Gérer, réhabiliter, protéger les rivières en rapport à l'enjeu "milieux aquatiques" – Volet B2](#)

Programme d'action : plusieurs sous objectifs émergent dans ce sous volet :

- [Restaurer la continuité écologique](#) : résorption de la problématique pour 38 seuils sur les 130 ouvrages et un engagement de 824 800 €.
- [Restaurer la morphologie des rivières](#) : pour pallier les dysfonctionnements des cours d'eau, plusieurs types d'actions ont été identifiés : sur le transport solide au niveau des barrages exploités par EDF (B2 O4) et de la gestion de certains atterrissements (B2 L1), sur la diversification des habitats piscicoles sur 12 sites (B2 L2), sur la restauration du profil en long sur 7 sites (B2 L2), sur la gestion des érosions de berges (B2 B1), sur la restauration de la dynamique latérale en zones urbaines et périurbaines sur 8 sites (B2 B2), sur la gestion des embâcles (B2 R7), sur le lit majeur avec la restauration de bandes tampons (B2 BT1 à BT2) allant de la restauration de la libre divagation avec maîtrise d'usage et/ou foncière à l'aménagement d'ouvrages de limitations du piétinement (abreuvoirs...). Les engagements sur ce sous objectif s'élèvent à 813 671 €.
- [Gérer et restaurer la ripisylve](#) avec trois niveaux d'intervention pour le traitement de la végétation : la gestion poussée sur les enjeux hydrauliques, la gestion courante sur les secteurs soumis à pressions anthropiques et nécessitant une gestion adaptée et la gestion patrimoniale sur les secteurs ne subissant aucune pression anthropique.

	Patrimoniale	Courante	Poussée
Linéaire de berge	477 km	476 km	85 km

Sur certains tronçons, la recréation de ripisylve par plantation est prévue (B2 R5) et plus globalement à l'échelle du bassin versant, un plan de lutte contre les espèces envahissantes a été élaborée (B2 R6). Les engagements s'élèvent à 1 655 509 €.

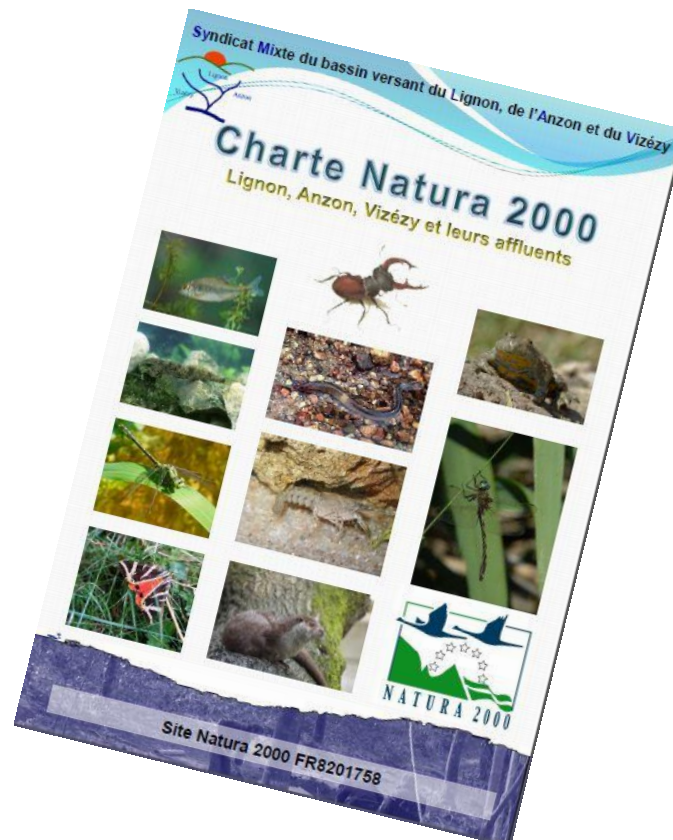
- [Gérer les zones humides](#) : trois principes ont été retenus pour ce sous objectifs avec l'élaboration d'un plan de gestion pour les zones humides fonctionnelles (ZH1), les compléments d'inventaires et l'engagement de mesures de protection pour les habitats

humides remarquables (ZH2), la poursuite des actions engagées initialement dans le contrat restauration zones humides Gourgon Bazanne (ZH3). Le montant pour ce sous objectif s'élève à 932 738 €.

- [Protéger les milieux aquatiques](#) avec la gestion des prairies (B2 NAT1 et NAT2), la restauration et l'entretien de pelouse sèches (B2 NAT3) et la maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables (B2 NAT4 et NAT5). Les engagements s'élèvent à 47 110 €.
- [Connaître les espèces prioritaires](#) : avec le complément d'inventaire sur les odonates (B2 NAT6) et les chiroptères (B2 NAT7) ainsi que le suivi du castor d'Europe (B2 NAT9) et de la loutre recensée pour la première fois en 2010 (B2 NAT8). Les engagements s'élèvent à 69 000 €.

L'intégralité du programme d'action sur cet objectif opérationnel représente 4 342 829 €.

La charte Natura 2000 constitue de plus un élément fondateur de ce programme d'action afin de susciter l'adhésion des propriétaires aux bonnes pratiques sur les milieux aquatiques



Diagnostic : la mise en valeur peu exploitée lors du premier contrat mais : un volet mais un effet très positif d'appropriation par les habitants et les usagers sur les actions réalisées

Enjeu : [Permettre la réappropriation des milieux aquatiques](#)

Objectif stratégique : [Assurer une mise en valeur « éco-récréative » des milieux aquatiques](#)

Etude :

- Définition des actions de mise en valeur éco-récréative des cours d'eau en 2009 (Cabinet RICHARD)

Objectifs opérationnels : [Mettre en valeur les paysages riverains – Volet B1](#)

Programme d'action élaboré sur la base de 4 principes :

- l'aménagement de cheminements en bord de rivière et de point d'arrêt le long de ces itinéraires
- les aménagements ponctuels s'appuyant sur des activités de loisirs existantes
- les aménagements qualitatifs (visuels)
- les actions de communication en direction des rivières au sens général ont été intégrées en complément de l'action menée lors du précédent contrat.

L'intégralité du programme d'action sur cet objectif opérationnel représente 1 474 710 €.

Diagnostic : des sites sensibles aux inondations essentiellement au droit des sites urbanisés du piémont.

Enjeu : Protéger du risque d'inondations

Objectif stratégique : Assurer la gestion du risque inondation en cohérence avec l'esprit du contrat de rivière

Etude :

- Gestion du risque d'inondation en 2009 (BURGEAP)

Objectifs opérationnels : Gérer le risque d'inondation

Programme d'action sur la base de 5 sous objectifs opérationnels :

- [Ne pas aggraver l'inondation actuelle](#) (actions B3 11, 121, 122) avec des actions visant à maîtriser les facteurs aggravants des crues (ex : maîtrise des embâcles, de pièges à embâcles...) et des actions de gestion cohérente du territoire garantissant la pérennité des zones disponibles pour l'écrêtement des crues. Montant des engagements de 119 100 €.

- [Réduire l'aléa au droit des enjeux](#) (actions B3 212, 22, 231, 232) par :

- des ouvrages de rétention et de ralentissement dynamique ;
- des aménagements modifiant la répartition des écoulements des aménagements passés (endiguement, ouvrages de dérivation) ;
- des aménagements abaissant la ligne d'eau avec des rectifications d'ouvrages hydrauliques (augmentation de la section d'écoulement) ou en des reprofilages du lit mineur visant à augmenter la capacité d'évacuation des crues (création de risbermes, recalibrage) ;

Les incidences hydrauliques de ces aménagements seront analysées finement de façon à vérifier qu'ils n'induisent pas d'aggravation des phénomènes d'inondation en aval et à proposer le cas échéant des mesures compensatoires adaptées. Montant des engagements : 2 321 000 €.

- [Mettre en place des protections locales](#) (actions B3 311, 312, 313) : sont entendues par protection locale, la construction de digue, la réalisation de merlon de protection ou encore la mise en place de batardeaux.

Ces ouvrages sont installés au plus près des zones à protéger. Ces aménagements sont souvent les plus efficaces pour protéger directement les secteurs concernés.

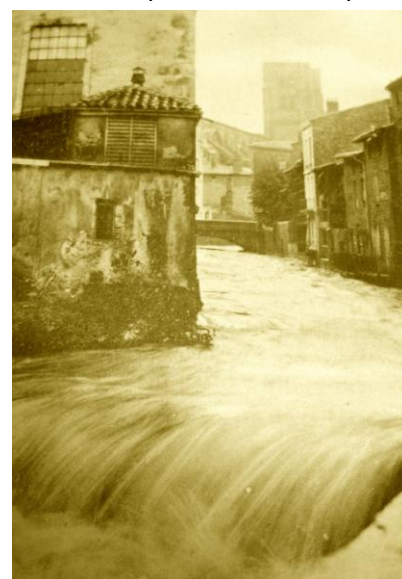
Les incidences seront analysées et des mesures compensatoires adéquates seront proposées et si nécessaire l'enjeu sera déplacé en dehors de la zone inondable. Montant des engagements : 258 000 €.

- [Gérer les eaux pluviales](#) (actions B3 41, 42) : une étude « Gestion des eaux pluviale » est menée dans le cadre du SAGE Loire en Rhône Alpes. Cette étude apportera des préconisations pour une meilleure maîtrise des eaux pluviales.

La gestion du phénomène de ruissellement s'articule autour des points suivants :

Des études communales des phénomènes de ruissellement sont à mener sur les secteurs du territoire identifiés. Ces études permettront d'aboutir à un diagnostic précis des phénomènes et à des propositions d'aménagement efficaces. Montant des engagements : 80 000 €.

- [Prévenir le risque d'inondation](#) (actions B3 512 et 513) : porté à connaissance des cartes d'aléas réalisés dans le cadre de la présente étude, mise en place de Plan de Prévention des Risques Inondation et par l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde et maintien d'une culture du risque. Montant des engagements : 60 000€



Diagnostic : Une structure légitimée sur les rivières et sur la thématique « eau » en général. Une appropriation par les élus à renforcer à l'avenir. Des actions de sensibilisation et d'information aux impacts difficiles à apprécier mais une exemplarité dans le travail de sensibilisation auprès des scolaires

Enjeu : **Permettre l'appropriation et la prise en considération de l'enjeu « milieux aquatiques »**

Objectif stratégique : **Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières sur le bassin versant – Volet C**

Etudes :

- Définition d'une stratégie et d'outils de communication en 2009 (Mélanie CHAUWIN, en interne)

Objectifs opérationnels : **Soutenir l'animation**

Programme d'action : L'animation de terrain revêt un caractère stratégique important pour le maintien de cette légitimité et ce à plusieurs niveaux :

- au niveau de la gestion globale de l'eau avec le poste de chargé de missions (Action C11) qui procure un relais des politiques d'intervention et la prise en considération de la politique de gestion des milieux aquatiques dans et hors du bassin versant du Lignon du Forez ;
- au niveau de la gestion des travaux en rivière avec le poste de technicien de rivière (Action C12) qui procure un relais technique ;
- au niveau de la prise en considération de la biodiversité que représentent les écosystèmes aquatiques avec le poste d'animateur natura 2000 (Action C13) ;
- Au niveau de la présence sur le terrain au quotidien avec l'équipe rivière (Action C14), véritable image emblématique de la concrétisation de la politique de gestion des milieux aquatiques.

Objectifs opérationnels : **Communiquer sur l'enjeu « milieux aquatiques » - action C2**

Programme d'action : le SYMILAV entreprend la mise en œuvre d'une communication sur l'enjeu « milieux aquatiques » ambitieuse répondant à des sous objectifs au regard desquels des actions et produits de communication ont été élaborés.

- [Favoriser l'acquisition de connaissances des élus délégués et impliquer les élus de manière dynamique dans les réunions](#) avec des visites de terrains, des visites de chantiers, l'édition de documents spécifiques pour les élus délégués (classeur rivière natura 2000), organisation de réunions thématiques, réorganisation de la consultation en commissions géographiques.
- [Favoriser un meilleur relais des informations vers les élus communaux](#) avec le site internet et sa composante : le site intranet, avec des interventions régulières du SYMILAV en conseil municipal et conseil communautaire.
- [Développer un véritable dialogue avec la profession agricole](#) avec des réunions publiques territorialisées, l'édition de documents spécifiques, des visites de terrain.
- [Générer un intérêt pour le patrimoine lié à l'eau](#) avec des journées thématiques à destination de la population locale, l'édition d'un guide associé aux ballades et patrimoine lié à l'eau, l'organisation de journées de l'eau à destination du grand public, l'édition d'un journal thématique, l'organisation des relations avec la presse, la télévision et la radio, la mise en œuvre d'un concours photo, la création et l'animation d'une exposition itinérante sur le bassin versant, la parution d'articles inclus dans les journaux communaux.
- [Favoriser l'action des acteurs locaux](#) avec l'édition du guide des propriétaires riverains, l'organisation de réunions d'information dans les collectivités et d'un concours des communes sur le thème « réduisons nos consommations, ça urge »
- [Mettre en œuvre un plan local thématique d'éducation à l'environnement pour tous et pour tous les âges de la vie](#) avec la poursuite et le renforcement des animations en milieu scolaire, l'édition d'un livret pédagogique.
- [Favoriser une meilleure lisibilité des actions auprès de la population du bassin versant](#) avec l'organisation de réunions publiques à destination de la population locale.

- Favoriser les mises en réseau et assurer leur animation avec le volet technique des journées de l'eau organisé annuellement qui regroupera l'ensemble des comités de pilotage des structures porteuses de démarches liées à l'eau ou au milieu naturel sur le Forez

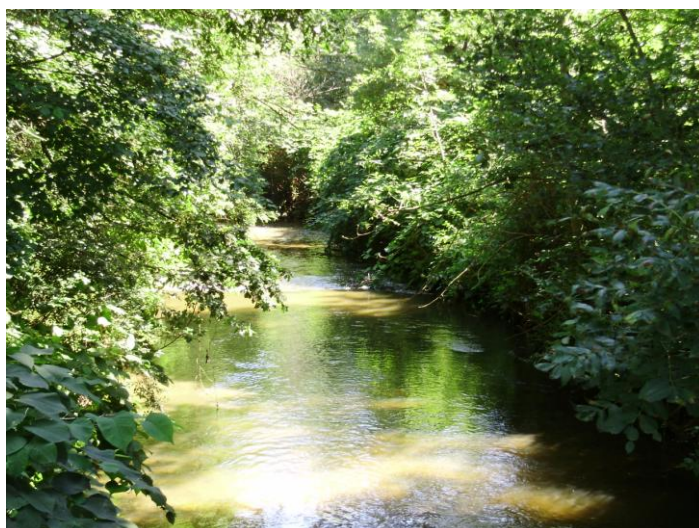
Le programme d'action a pris en considération une année d'application au préalable de la mise en œuvre du contrat rivière - natura 2000 avec par exemple la création du site internet (www.lignonduforez.fr).

L'ensemble des actions ont été réparties soit dans le socle annuel, soit en actions de fréquence variable réparties tout au long du contrat.

Objectifs opérationnels : Suivre et évaluer la procédure

Programme d'action : le SYMILAV possède actuellement un réseau de suivi de la qualité des eaux de 9 points. Il s'agira de l'enrichir de 3 points supplémentaires dédiés au suivi des pollutions par les produits phytosanitaires (Action C3). Un bilan général à l'échelle du bassin sera réalisé en fin e procédure (Action C EV1).

Un bilan à mi-parcours (action C EV2) sera réalisé avant de procéder au bilan final (C EV3). Enfin, le bilan des actions spécifiques à Natura 2000 sera réalisé (CEV4).



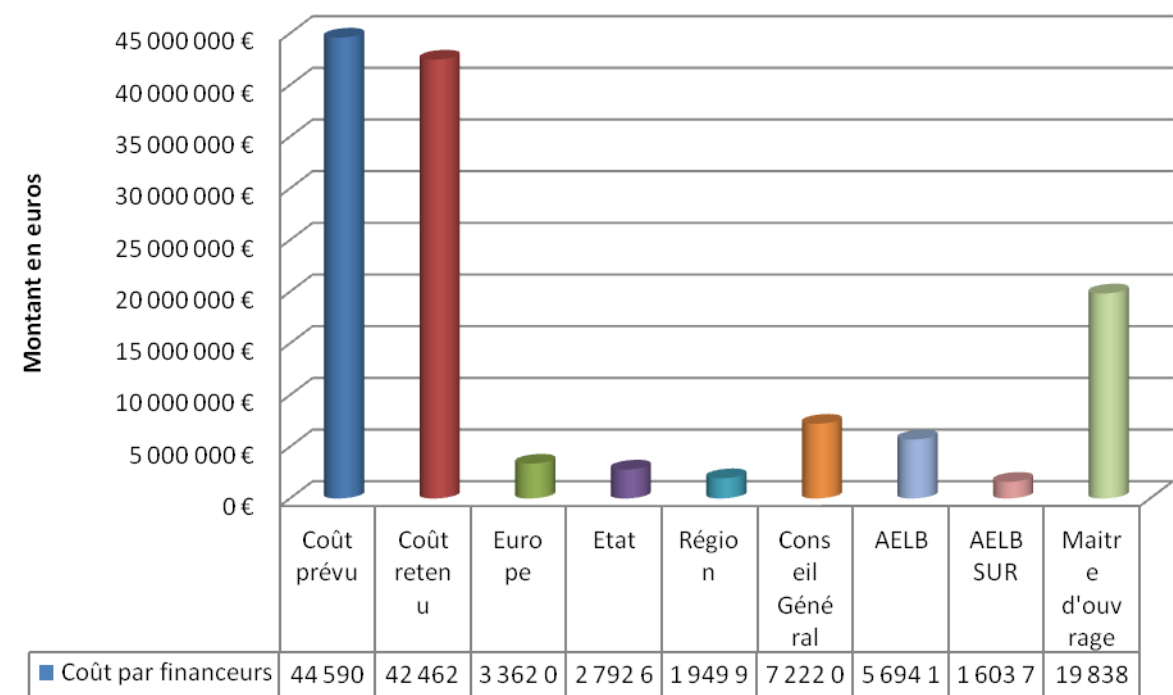
PARTIE 5 – RECAPITULATIF FINANCIER ET DETAIL PAR VOLET

		Volet et action	Coût de l'action	Europe	Etat	Région	Conseil Général	Agence de l'Eau	Agence de l'Eau (SUR)	Maître d'ouvrage
Gérer qualitativement et quantitativement les eaux		Volet A	31 702 960 €	2 623 486 €	1 928 492 €	137 880 €	6 302 633 €	4 007 072 €	1 603 700 €	15 099 697 €
	Lutter contre les pollutions domestiques		23 248 000 €	0 €	0 €	0 €	6 135 921 €	2 296 000 €	1 603 700 €	13 212 379 €
				0,00%	0,00%	0,00%	26,39%	9,88%	6,90%	56,83%
		actions de priorité 1	11 322 000 €	0 €	0 €	0 €	2 957 821 €	1 915 000 €	1 067 300 €	5 381 879 €
		actions de priorité 2	5 859 000 €	0 €	0 €	0 €	1 531 258 €	381 000 €	427 200 €	3 519 542 €
		actions de priorité 3	6 067 000 €	0 €	0 €	0 €	1 646 842 €	0 €	109 200 €	4 310 958 €
	Lutter contre les pollutions diffuses		8 429 960 €	2 623 486 €	1 928 492 €	132 880 €	164 212 €	1 698 572 €	0 €	1 882 318 €
				31,12%	22,88%	1,58%	1,95%	20,15%	0,00%	22,33%
		améliorer les pratiques	4 633 400 €	2 361 502 €	1 273 500 €	60 880 €	15 220 €	871 260 €	0 €	51 038 €
		améliorer les équipements	3 796 560 €	261 984 €	654 992 €	72 000 €	148 992 €	827 312 €	0 €	1 831 280 €
	Initier des orientations stratégiques de gestion quantitative		25 000 €	0 €	0 €	5 000 €	2 500 €	12 500 €	0 €	5 000 €
				0,00%	0,00%	20,00%	10,00%	50,00%	0,00%	20,00%
Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeur les rivières en rapport à l'enjeu "milieux aquatiques"		Volet B	8 707 149 €	570 580 €	570 580 €	1 329 535 €	879 585 €	1 218 409 €	0 €	4 138 461 €
	mettre en valeur les paysages riverains		1 474 710 €	0 €	0 €	354 210 €	401 968 €	0 €	0 €	718 532 €
				0,00%	0,00%	24,02%	27,26%	0,00%	0,00%	48,72%
		Fiches A	610 000 €	0 €	0 €	109 437 €	160 361 €	0 €	0 €	340 202 €
		Fiches C	838 710 €	0 €	0 €	236 973 €	233 547 €	0 €	0 €	368 190 €
		Fiches S	26 000 €	0 €	0 €	7 800 €	8 060 €	0 €	0 €	10 140 €
	Ecomorphologie		4 394 339 €	570 580 €	570 580 €	883 825 €	425 117 €	1 178 409 €	0 €	765 829 €
				12,98%	12,98%	20,11%	9,67%	26,82%	0,00%	17,43%
	restaurer la continuité écologique		824 800 €	0 €	0 €	234 960 €	32 800 €	316 500 €	0 €	240 540 €
	restaurer la morphologie des rivières		813 671 €	60 000 €	60 000 €	155 101 €	58 158 €	215 126 €	0 €	265 285 €
	gérer et restaurer la ripisylve		1 655 509 €	427 525 €	427 525 €	240 138 €	69 650 €	270 579 €	0 €	220 093 €
	gérer les zones humides		984 248 €	25 000 €	25 000 €	253 625 €	264 509 €	376 204 €	0 €	39 910 €
	protéger les milieux aquatiques		47 110 €	23 555 €	23 555 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	connaître les espèces prioritaires		69 000 €	34 500 €	34 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	gérer le risque d'inondation		2 838 100 €	0 €	0 €	91 500 €	52 500 €	40 000 €	0 €	2 654 100 €
				0,00%	0,00%	3,22%	1,85%	1,41%	0,00%	93,52%
		ne pas aggraver l'inondation actuelle	119 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	119 100 €
		réduire l'aléa au droit des enjeux	2 321 000 €	0 €	0 €	60 000 €	50 000 €	0 €	0 €	2 211 000 €
		mettre en place des protection locales	258 000 €	0 €	0 €	7 500 €	2 500 €	0 €	0 €	248 000 €
		gérer les eaux pluviales	80 000 €	0 €	0 €	24000	0 €	40 000 €	0 €	16 000 €
		prévenir le risque d'inondation	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €
Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières sur le bassin versant		Volet C	2 052 704 €	168 000 €	168 000 €	467 052 €	39 830 €	594 239 €	0 €	615 583 €
		Volet C		8,18%	8,18%	22,75%	1,94%	28,95%	0,00%	29,99%
	soutenir l'animation	Volet C actions C11 à 14	1 547 504 €	168 000 €	168 000 €	336 432 €	0 €	360 979 €	0 €	514 093 €
	communiquer sur l'enjeu "milieux aquatiques"	Volet C action C2	291 700 €	0 €	0 €	80 570 €	25 830 €	126 510 €	0 €	58 790 €
	suivre l'évolution de la qualité des eaux	Volet C action C3	73 500 €	0 €	0 €	22 050 €	0 €	36 750 €	0 €	14 700 €
	évaluer les programmes d'actions	Volet C action EV1 à EV3	140 000 €	0 €	0 €	28 000 €	14 000 €	70 000 €	0 €	28 000 €

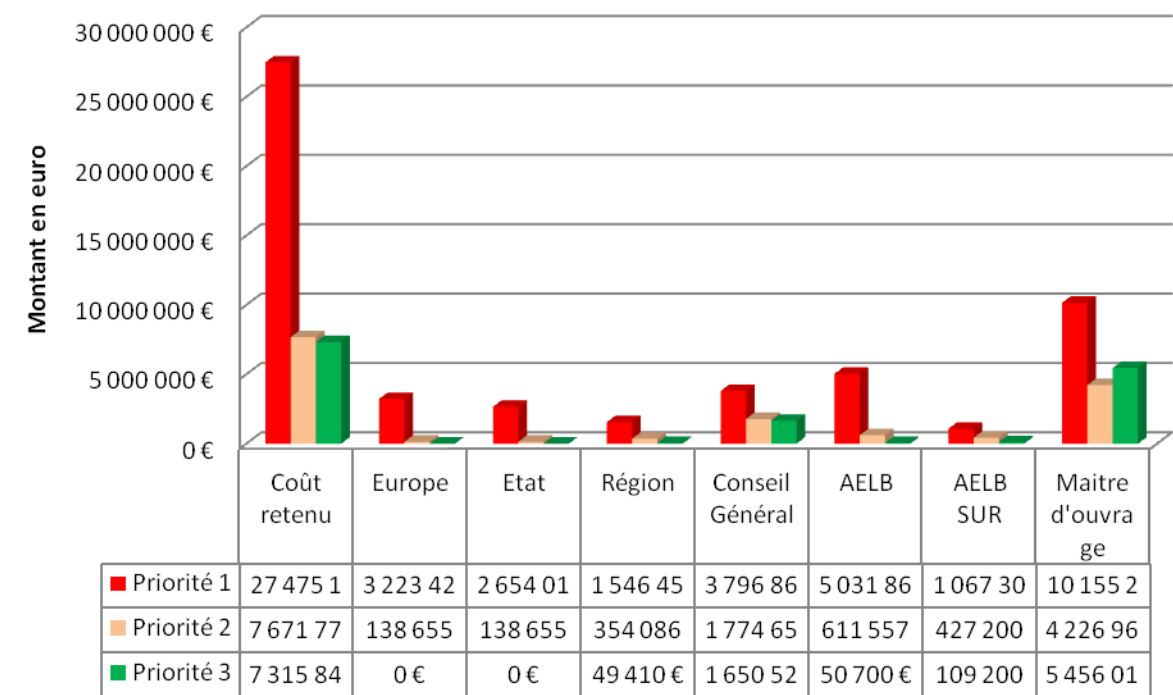
Montants Total Volet A, B ret C		42 462 813 €	3 362 066 €	2 667 072 €	1 934 467 €	7 222 048 €	5 819 720 €	1 603 700 €	19 853 741 €
Montant total évalué		Montant total règle financement établie	Europe	Etat	Région	Conseil Général	Agence de l'Eau	Agence de l'Eau (SUR)	Maître d'ouvrage
44 590 453 €		Tx global	7,92%	6,28%	4,56%	17,01%	13,71%	3,78%	46,76%
		Tx moyen	17,43%	14,68%	13,53%	11,29%	22,87%	6,90%	41,26%

5.1 –Données statistiques

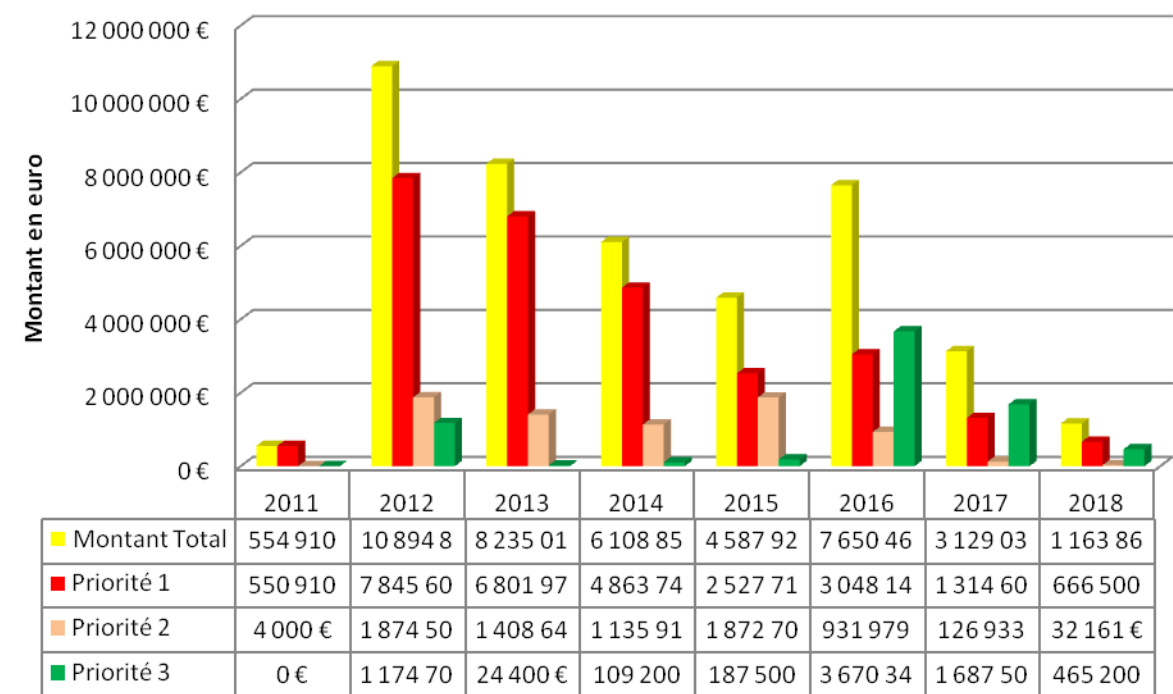
Répartition des coûts par financeurs



Répartition des coûts par priorité



Répartition par année et par priorité



5.2 –Répartition par masse d'eau

		Objectif Bon état		Paramètres déclassant				Caractérisation		Etat écologique (indice de confiance)	Gérer qualitativement et quantitativement les eaux				Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeur les rivières en rapport à l'enjeu "milieux aquatiques"																	
											Lutter contre les pollutions domestiques		Lutter contre les pollutions diffuses		Mettre en valeur les rivières			Ecomorphologie						Gérer le risque d'inondation								
											Risque / Doute																					
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Ecologique	Chimique	Hydrocarbures	Morphologie	Macropolluants	Hydrologie	Pesticides	Micropolluant	Macropolluants	Morphologie	Hydrologie	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Améliorer les équipements	Améliorer les pratiques	B1 A	B1 C	B1 S	Restaurer la continuité écologique	Restaurer la morphologie des rivières	Gérer et restaurer la ripisylve	Gérer les zones humides	Protéger les milieux aquatiques	Connaître les espèces prioritaires	Ne pas aggraver l'inondation actuelle	Réduire l'aléa au droit des enjeux	Mettre en place des protections locales	Gérer les eaux pluviales	Prévenir le risque d'inondation	
FRGR0170	Lignon amont	2015	2015										faible	824000	1241000	1150000	240941	481568	102046	109046		62200	277450	734991	90000		69000	16550	185000	38000		60000
FRGR0171	Lignon plaine	2015	2027										élevé	4096000	1175000	890000	133856	207158	246310	672352		220000	111851	196479		47110		14250	40000	145000	24000	
FRGR0172	Vizézy plaine	2027	2027										faible	410000	350000		160627	247938	2982			16800	86300	98290				16550	920000			
FRGR0174	Anzon	2015	2015										moyen	2614000	1510000	1015000	348026	537199	84022			373800	162100	149262							8000	
FRGR1014	Curtieux	2021	2027										faible				26771	53568		30756			41400	15889							8000	
FRGR1022	Vizézy amont	2015	2027										élevé	450000	368000	160000	140250	231840	138640	6312			16850	49512	842738						8000	
FRGR1045	Ruillat	2021	2027										faible	48000	580000	202000	187399	374975	36000	10212		4000	3600	42328				14300	43000		8000	
FRGR1058	Moingt	2021	2027										faible	410000	415000	1474000	160627	321408		10032		124700	33000	53793				4600	1075000	75000	8000	
FRGR1107	Pralong	2021	2015										faible	1315000		575000	163625	356194				12000	22100	25087				12000			8000	
FRGR1179	Alliot	2015	2015										faible	10000	210000		163625	270480					1200	28633								
FRGR1188	Félines	2021	2015										faible	785000	10000		163625	356194				11300	3000	39269				14300	23000			
FRGR1222	Drugent	2021	2015										faible	260000	601000		160627	321408					10900	33977				26550	35000		8000	